



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2024

N° 2024-33

Date de transmission en Préfecture :

Date de mise en ligne :

Date de la convocation du Conseil d'administration : **15 novembre 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Nombre de membres présents ou représentés : **14**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS, Vice-Président,**

Secrétaire de séance : **Yolande COL, directrice**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Michèle EYMARD – Jean-Louis CHAPON – Noëlle CROUZET – Xavier DÉMONET – Jessica DIONISIO – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Marie-Thérèse MAUCOUR – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER (arrivée à 20h58) – Christian VIVENS

Membre absent pour partie, excusé ayant donné pouvoir : Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO)

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Agnès BÉRAL (à Michèle EYMARD) – Jean VIRET (à Marie-Thérèse MAUCOUR)

Membres absents, excusés sans pouvoir donné : Nathalie BERTOCCHI – Lionel BRUNEL – Christiane CONSTANT

La décision budgétaire modificative n° 1 du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2024 soumise au vote du conseil d'administration s'élève à :

- 13 000 € équilibrés en dépenses et en recettes de fonctionnement
- 0.00 € équilibrés en dépenses et recettes d'investissement

Parmi les dépenses de fonctionnement, on retrouve notamment :

- L'ajustement à la baisse des frais liés aux activités programmées par le service handicap en raison de l'annulation de plusieurs d'entre elles comme suite à des problèmes de logistique et du manque de participation des administrés (- 5 000 €)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

- L'ajout de 8 000 € pour la phase 2 de l'étude du devenir de la Résidence autonomie Les Arcades
- L'ajustement de la masse salariale intégrant l'actualisation de la mise à disposition du personnel entre la Ville et le CCAS pour 10 000 €

Parmi les recettes de fonctionnement, on retrouve notamment :

- L'ajustement de la mise à disposition du personnel à hauteur de 30 000 € dont 26 000€ correspondant à la mise à disposition du personnel du CCAS aux Arcades (directeurs). Cette part avait été oubliée lors du budget primitif et 4 000 € correspondant à l'ajustement de la mise à disposition du personnel CCAS à la Ville en lien avec l'arrivée de la nouvelle Directrice
- L'ajout de 2 800 € correspondant à un avoir de l'assurance statutaire
- L'ajustement du montant du contrat enfance jeunesse de 2023 à hauteur de 11 600 € pour le financement partiel du poste de référent accompagnement et handicap
- La diminution des recettes relative aux activités du service handicap en lien avec l'annulation de séances à hauteur de – 500 €
- La baisse des recettes liées au repas des seniors à hauteur de – 900 €. En effet, lors du budget primitif, une participation financière de 5.00 €/personne avait été envisagée afin de limiter le nombre de désistement. Toutefois, cette proposition de participation a été abandonnée.

L'équilibre de la section de fonctionnement s'opère par la baisse de la subvention d'équilibre de la Ville au CCAS à hauteur de 30 000 €, celle-ci s'élevant pour l'année 2024 à 165 500 €. Pour rappel, la subvention votée lors du budget primitif était de 195 500 €.

Il n'y a pas de modification concernant la section d'investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oui, l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la délibération budgétaire modificative n°1 du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2024 telle que présentée en séance et jointe en annexe.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme



Sebastien François
**Pour le Président,
Par délégation,
Le Vice Président du CCAS**

**Le Maire de Brignais
Président du CCAS
Serge BÉRARD**

**Secrétaire de séance
Yolande COL**